

**OBJET : (020) PERSONNEL – CREATION D'UN POSTE DE SURVEILLANT DE TRAVAUX AU SEIN DU SERVICE BATIMENT A TEMPS COMPLET**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,  
LE DOUZE DECEMBRE,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 29 novembre 2024, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard JAMET**,

**ETAIENT PRESENTS :** Monsieur JAMET Maire,  
M. WILLIOT, M. GORZA, Mme TROUZIER EVEQUE,  
M. FLAMENT, Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER,  
Mme CAMPAGNE, M. PURGAL, Mme BRULE,  
Mme CAPBLANC  
Adjoints  
M. FABRE, Mme AUBIN, M. BOULIGNAC, M. PERRET,  
Mme QUEYRAT-MAUGIN,  
M. BOISCO  
Le nombre de conseillers en exercice est de 35  
Conseillers Délégués  
M. KERGOAT, M. ROZOT, Mme ENGUERRAND,  
M. LAMARCHE, M. ZAMBUJO, M. FLEURIER,  
Mme RODRIGUEZ, Mme CHRISTIN  
et Mme JACQUET-LEGER  
Conseillers Municipaux,  
formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme FAUCONNIER	à	M. WILLIOT
Mme RICARD	à	Mme TROUZIER EVEQUE
Mme HELT	à	Mme AUBIN
M. SAGBOHAN	à	Mme CAMAPGNE
M. GUEUDIN	à	M. JAMET
Mme TOUMI	à	Mme ABDELOUHAB
M. PONCHEL	à	M. LAMARCHE
M. LEGUEIL	à	Mme CHRISTIN

**ABSENTE EXCUSEE :** Mme SAIDI

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. BOISCO

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT  
A.R. du 18 décembre 2024  
Identifiant unique de l'acte  
N° 095-219505823 - 2024-155 - DL2024 - 155 - DE  
Publiée le 19 décembre 2024



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/155 du 12 décembre 2024

**OBJET : (020) PERSONNEL – CREATION D'UN POSTE DE SURVEILLANT DE TRAVAUX AU SEIN DU SERVICE BATIMENT A TEMPS COMPLET**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29 et L 2122-21,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L.311-1 à L.334-3,

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial du 28 novembre 2024,

**Considérant** le volume de travaux devant être engagés par le service bâtiment dans le cadre de la rénovation thermique des bâtiments public, et les opérations programmatiques de grandes envergures comme la création d'un pôle santé ou la rénovation de la villa Rozée,

**Considérant** la nécessité d'un effectif au complet pour conduire ces travaux, et de pallier l'absence d'un agent depuis plus de deux ans au sein du service,

**Vu** l'avis de la Ière Commission,

**Après en avoir délibéré,**

**Vote(s) Pour : 34**

**Vote(s) Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

**DECIDE :**

**Article 1 : De créer** un poste de surveillant de travaux, à temps complet, pour assurer les missions principales suivantes :

- Gestion des travaux d'entretien des bâtiments communaux ;
- Suivi de l'avancée des chantiers : entreprises, bailleurs, et concessionnaires ;
- Contrôle du respect de la signalisation et des règles de sécurité.

**Article 2 : Que** cet emploi correspond à un grade du cadre d'emplois des agents de maîtrise, de catégorie C de la filière technique.

**Article 3 : Que si l'emploi** créé ne peut pas être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par des agents contractuels sur le fondement de l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique.

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite de la délibération N°2024/155 du 12 décembre 2024

**Article 4 :** Que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

**Article 5 :** De préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

**Bernard JAMET**  
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisien



LE SECRETAIRE DE SEANCE

**Maxime BOISCO**  
Conseiller municipal  
délégué au suivi du programme ANRU